



LE BARÈME DE NOS HONORAIRES

Vente à usage d'habitation :

Sur la fraction du prix net vendeur par tranche cumulative à charge du vendeur. Honoraires maximums

Jusqu'à 148 500€	Forfait de 9 900€ TTC
Au-dessus de 148 500€	8% TTC maximum
Avis de valeur	150€ TTC à la charge du demandeur

Vente de locaux commerciaux :

- 15% TTC

Rémunération calculée sur le prix hors honoraires. Elle est à la charge du vendeur sauf convention spécifique indiqué sur le mandat.

Location à usage d'habitation :

Un mois de loyer hors charge :

Dans le limite des plafonds établis par la loi Alur (zone non tendue)

- Visite, constitution dossier locataire, Bail.....Plafond de 8€/m² TTC
- Etat des lieux (non meublé).....Plafond de 3€/m² TTC

à la charge du bailleur et à la charge du locataire

Si zone tendue 10€/m² + 3€/m², dans la limite d'un mois de loyer hors charge

Location d'immeubles commerciaux & professionnels :

- 12% TTC du loyer triennal (à la charge du locataire)

Bail Précaire :

- 15% TTC du loyer annuel (à la charge du locataire)

La révision des honoraires sera alors expressément stipulée au mandat. Les honoraires peuvent être augmentés des frais de diagnostics, audit, géomètre ou autres.

Carte professionnelle n° CPI 6701 2018 000 032 029 délivrée par la CCI de Strasbourg Eurométropole Assurance RC pro contrat n°147410191 MMA IARD
Assurances Mutuelles Sans maniement de fonds.

En cas de litige, vous pouvez vous adresser à MEDIMMOCONSO, Médiateur de la consommation selon décision de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC), 59 boulevard Vincent Auriol, 75703 Paris Cedex 13.